

SAISON 2020

Ecole de tir jeunes : Mercredi après-midi

Dates	Lieux
18 septembre au 25 septembre 2019	Terrain entraînement extérieur
2 octobre 2019 au 30 avril 2020	Boulodrome
6 mai au 24 juin 2020	Terrain entraînement extérieur

Encadrement :
Dominique Borde,
Alexandre Blandin
(Diplômés d'Etat).

S'il pleut le 25 septembre école de tir au boulodrome.

Ecole de tir adultes : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
18 septembre au 25 septembre 2019	18h00 – 19h00	Terrain entraînement extérieur
2 octobre 2019 au 30 avril 2020	19h00 – 20h00	Boulodrome
6 mai au 24 juin 2020	18h00 - 20h00	Terrain entraînement extérieur

Pendant les vacances scolaires sauf vacances de Noël

Encadrement : Dominique Borde (Diplômé d'Etat).

Particularités pour les écoles de tir jeunes

- Vacances de Toussaint : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)
- Vacances de Noël : Pas d'école de tir
- Vacances d'hiver et de printemps : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)

Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
3 octobre 2019 au 30 avril 2020	Judi	20h30 – 22h00	Boulodrome
De mai à juin 2020 (4 séances)	Mardi	19h30 – 21h00	Terrain entraînement extérieur

Le cours sera encadré par Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat). Pas d'école de tir pendant les vacances de Noël.

Accès libre aux installations

Hors « Ecoles de tir » et « Préparation à la compétition »

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	Mardi 1 octobre 2019 au jeudi 30 avril 2020	Mardi de 20h30 à 22h30 Jeudi de 20h30 à 22h30
Cibles d'entraînement extérieur	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	<u>Période hivernale</u> : novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h Du lundi au vendredi de 13h -17h
	<u>Période estivale</u> : mai à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h Du lundi au vendredi de 13h – 20h

Documents à fournir pour l'inscription

- **Fiche d'inscription 2020**
- **Demande de renouvellement de licence et d'adhésion** ou **Demande de création de licence et d'adhésion**
Documents FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc).
- **Certificat médical** : Il est obligatoire. Il a une validité de 3 ans.
Dans le cas où la date du « Certificat médical » est inférieure à 3 ans => Remplir le document
« Questionnaire de santé_SPORT_cerfa_15699 ». Dans le cas contraire fournir un nouveau certificat.
- **Complément fiche d'inscription** (pour les mineurs)

L'adhésion-licence est obligatoire pour accéder aux différentes installations mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens.

Rappel : La licence de la saison 2018-2019 est valable jusqu'au 30/09/2019 après cette date vous n'avez plus accès aux installations